



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-019-2018-05**

PUBLIÉ LE 24 MAI 2018

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2018-05-22-020 - Arrêté n° DOS - 2018-1162 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation de Cadres de Santé Centre Hospitalier Sainte-Anne - 1, rue Cabanis 75674 PARIS Cedex 14 - Année 2017/2018 (5 pages) Page 3

IDF-2018-05-24-001 - Décision N° DQSPP-QSPHARMBIO - 2018 / 041 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments (2 pages) Page 9

ARS Ile de France

IDF-2018-05-18-008 - Approbation de l'avenant n°1 du 18 mai 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France au GCS GUÉRIR, PRÉVENIR, SOIGNER EN ESSONNE (2 pages) Page 12

IDF-2018-05-17-014 - Approbation de l'avenant n°3 du 17/05/2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France au GCS VIVALTO SANTE ERI (2 pages) Page 15

IDF-2018-05-23-003 - DECISION N° DQSPP-QSPHARMBIO - 2018 / 039 d'autorisation de modification de locaux de la pharmacie à usage intérieur des Hôpitaux universitaires La Pitié Salpêtrière / Charles Foix situés 47-83, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS, consistant en l'installation du préparatoire des préparations rendues nécessaires par les recherches impliquant la personne humaine, dans de nouveaux locaux (3 pages) Page 18

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2018-05-22-022 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-02-13-008 du 13 février 2017 modifié portant renouvellement du Conseil inter académique de l'Education Nationale (4 pages) Page 22

Agence régionale de santé

IDF-2018-05-22-020

Arrêté n° DOS - 2018-1162 Fixant la composition du
Conseil Technique de l'Institut de Formation de Cadres de
Santé Centre Hospitalier Sainte-Anne - 1, rue Cabanis
75674 PARIS Cedex 14 - Année 2017/2018

Service émetteur : Pôle Ressources humaines en santé
Département des formations des professionnels de santé
Service des formations paramédicales

ARRETE N° DOS – 2018-1162

**Fixant la composition du Conseil Technique
de l'Institut de Formation de Cadres de Santé
Centre Hospitalier Sainte-Anne
1, rue Cabanis
75674 PARIS Cedex 14**

Année 2017/2018

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS -2018/1 du 08 janvier 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Sur proposition de la directrice du pôle ressources humaines en santé par intérim ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé du Centre Hospitalier Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75674 Paris cedex 14 est fixée comme suit :

Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ou son représentant,

Membres de droit :

- La directrice de l'Institut de formation :
Madame Christine ROBIN, Directrice de l'IFCS du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :
 - Titulaire :
Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice des Ressources Humaines, du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

 - Suppléante :
Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice en charge des affaires juridique et des usagers du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :
 - Titulaires :
Madame Fanny SALANE, Universitaire, Maître de conférences - Université Paris Ouest Nanterre-la-Défense

Madame Lydie PHAM, PRAG, Maître de conférences agrégé ENPC - Université Paris Est Marne-la-Vallée

 - Suppléant :
Monsieur Alain VULBEAU, Universitaire, Maître de conférences - Université Paris Ouest Nanterre-la-Défense

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :
 - o Filière Infirmière :
 - Titulaires :
Madame Monique PENGAM, Infirmière, Cadre supérieur de santé, Formatrice à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Monsieur Thierry DANYAUD, Infirmier, Cadre supérieur de santé, Formateur à l'IFCS Sainte-Anne (75)

 - Suppléante :
Madame Armelle AMOROS, Infirmière, Cadre supérieur de santé, Formatrice à l'IFCS Sainte-Anne (75)

 - o Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale
 - Titulaire :
Madame Nadine CAMPEAUX, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre supérieur de santé, Formatrice, intervenant vacataire de la filière Manipulateur en électroradiologie médicale à l'IFCS Sainte-Anne (75)

 - Suppléant(e) :

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire

Titulaire :

Madame Christine PARFAIT, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame Sylvie BROIX, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Technicien de laboratoire à l'IFCS Sainte-Anne (75)

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie hospitalière

Titulaire :

Madame Marie-Luce MARTINS, Préparatrice en pharmacie hospitalière, Cadre de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Préparateurs en pharmacie hospitalière à l'IFCS Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame Christine MAZIN-DESLANDES, Préparatrice en pharmacie hospitalière, Cadre supérieur de santé, Formatrice, intervenante vacataire de la filière Préparateurs en pharmacie hospitalière à l'IFCS Sainte-Anne (75)

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus

- Filière Infirmière :

Titulaires :

Monsieur Sakil VALIMAHOMED, Infirmier, Cadre supérieur de santé, Hôpital HENRY EY (75)

Madame Aurélia ROLLAND, Infirmière, Cadre de santé, du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

Suppléantes :

Madame Bénédicte FOUCHARD, Infirmière, Cadre de santé, à l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche (75)

Madame Catherine PEYROT, Infirmière puéricultrice, Cadre de santé, Formatrice de l'Institut de Puériculture et Périnatalogie Paris (75)

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale

Titulaire :

Madame Joëlle DELPORT, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre supérieur de santé, du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (94)

Suppléante :

Madame Isabelle EMERIAU, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre de santé, du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (94)

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire
Titulaire :
 Madame Valérie GODARD, Technicien de laboratoire, Cadre de santé, Hôpital Necker-Enfant Malades à Paris (75)
Suppléant(e) :

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie hospitalière
Titulaire :
 Monsieur Joël COURBARD, Préparateur en pharmacie hospitalière, Cadre supérieur de santé du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)
Suppléant(e) :

- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :

- Filière Infirmière :
Titulaires :
 Madame Chloé POUBEAU, Etudiante cadre Infirmière, Promotion Queneau 2017/2018

 Madame Sandrine ORDUNA, Etudiante cadre Infirmière, Promotion Queneau 2017/2018

Suppléantes :
 Madame Florence DARNOSKY, Etudiante cadre Infirmière, Promotion Queneau 2017/2018

 Madame Sarah LEBRUN, Etudiante cadre Infirmière, Promotion Queneau 2017/2018

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale
Titulaire :
 Madame Claire HASCOET, Etudiante cadre Manipulateur en électroradiologie médicale, Promotion Queneau 2017/2018

Suppléante :
 Madame Karima BENACHOUR, Etudiante cadre Manipulateur en électroradiologie médicale, Promotion Queneau 2017/2018

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoire
Titulaire :
 Madame Nathalie BACON, Etudiante cadre Technicien de laboratoire, Promotion Queneau 2017/2018

Suppléant :
 Monsieur Alexis MARCET, Etudiant cadre Technicien de laboratoire, Promotion Queneau 2017/2018

- Filière médico-technique – métier : Filière Préparateur en pharmacie hospitalière

Titulaire :

Madame Lina RODRIGUES, Etudiante cadre de Préparateur en pharmacie hospitalière, Promotion Queneau 2017/2018

Suppléant :

Monsieur Romain BRIEU, Etudiant cadre de préparateur en pharmacie hospitalière, Promotion Queneau 2017/2018

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Madame Laurence SOMBRUN, Coordonnatrice Générale des Activités Paramédicales du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

Suppléante :

Madame Sylvie LEUWERS, Coordonnatrice Générale des Activités Paramédicales GHT Paris – Psychiatrie & Neurosciences du Centre Hospitalier Sainte-Anne (75)

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé du Centre Hospitalier Sainte-Anne est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22 mai 2018

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
et par délégation,
La Directrice du pôle ressources humaines
en santé par intérim

signé

Anne HÉGOBURU

Agence régionale de santé

IDF-2018-05-24-001

Décision N° DQSPP-QSPHARMBIO - 2018 / 041
portant autorisation de création d'un site internet
de commerce électronique de médicaments

**Décision N° DQSPQ-QSPHARMBIO - 2018 / 041
portant autorisation de création d'un site internet
de commerce électronique de médicaments**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1111-8, L.5121-5, L.5125-33 à L.5125-41 et R.5125-70 à R.5125-74 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmaciens d'officines, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L. 5121-5 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L.5121-39 du code de la santé publique ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-152 du 29 décembre 2016 portant délégation de signature de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à Madame Nadine WEISSLEIB, Directrice Adjointe de la Qualité et de la Sécurité et de la Protection des Populations ;

Vu la demande déposée le 28 février 2018 et complétée le 24 avril 2018 par Madame Marie Elisabeth DAVAL et Madame Sophie ROY-RIGOULOT, pharmaciens co-titulaires de l'officine sise 9 avenue du Général De Gaulle à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140), exploitée sous la licence n°78#000938, en vue de la création d'un site internet de commerce électronique de médicaments à l'adresse www.grandpharmaciedumail-78140.pharmavie.fr ;

Vu la décision ministérielle du 16 novembre 2017 portant agrément de la société CLARANET pour la prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel et notamment à l'hébergement des sites de vente en ligne de médicament ;

Vu le rapport d'instruction de la demande en date du 23 mai 2018 ;

Considérant que la description du site et de ses fonctionnalités permettent de s'assurer du respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;

Considérant que les conditions d'installations de l'officine sont conformes aux dispositions de l'article R. 5121-9 du code de la santé publique ;

Considérant que les engagements pris par le pharmacien titulaire devraient être de nature à garantir le respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;

Considérant que la société CLARANET, agréée pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel permettant notamment d'héberger des sites de vente en ligne de médicament, s'est engagée à héberger les données de santé recueillies par le site www.grandpharmaciedumail-78140.pharmavie.fr ;

DECIDE

Article 1^{er} : Madame Marie Elisabeth DAVAL et Madame Sophie ROY-RIGOULOT, pharmaciens co-titulaires, sont autorisées à créer un site internet de commerce électronique de médicaments, à l'adresse www.grandpharmaciedumail-78140.pharmavie.fr rattaché à la licence n°78#000938 de l'officine de pharmacie dont elles sont titulaires exploitantes sise 9 avenue du Général De Gaulle à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140).

Article 2 : Toute modification substantielle des conditions d'exploitation ainsi que la suspension ou la cessation d'exploitation du site internet autorisé par la présente décision devront faire l'objet d'une information immédiate au Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et au Conseil régional d'Ile-de-France de l'Ordre des pharmaciens.

Article 3 : La cessation d'activité de l'officine de pharmacie exploitée sous la licence n°78#000938 entraînera la fermeture du site internet autorisé par la présente décision.

Article 4 : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 5 : La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 24/05/2018

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

La Directrice Adjointe de la Qualité et
de la Sécurité et de la Protection des
Populations

SIGNÉ

Nadine WEISSLEIB

ARS Ile de France

IDF-2018-05-18-008

Approbation de l'avenant n°1 du 18 mai 2018 du Directeur
général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France au
GCS GUÉRIR, PRÉVENIR, SOIGNER EN ESSONNE

Direction de l'offre de soins
Pôle établissements de santé
Département de la Stratégie territoriale

Courriel : ARS-IDF-GCS@ars.sante.fr

**APPROBATION DE L'AVENANT n°1
au GCS GUERIR, PREVENIR, SOIGNER EN ESSONNE
18 mai 2018**

Le directeur de l'Offre de soins
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Didier JAFFRE




Tableau récapitulatif Avenant 1 GCS GPS 91 – 18 mai 2018

Dénomination GCS	FINESS	Date création	N° Avenant	Date Avenant	Objet de l'avenant
Guérir, Prévenir, Soigner en Essonne	91 002 240 9	25 septembre 2017	1	10 novembre 2017	Modification des règles de participation aux charges de fonctionnement et leurs modalités de révision annuelle (article 18). Modification des modalités de dévolution des biens en cas de dissolution (article 23).

ARS Ile de France

IDF-2018-05-17-014

Approbation de l'avenant n°3 du 17/05/2018 du Directeur
général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France au
GCS VIVALTO SANTE ERI

Direction de l'offre de soins
Pôle établissements de santé
Département de la Stratégie territoriale

Courriel : ARS-IDF-GCS@ars.sante.fr

**APPROBATION DE L'AVENANT n°3
au GCS VIVALTO SANTE
17 mai 2018**

Le directeur de l'Offre de soins
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Didier JAFFRE

Avenant modificatif du GCS Vivalto Santé ERI- 17 mai 2018

Dénomination GCS	FINESS	Date création	N°	Date	Objet de l'avenant
Vivalto-Santé pour l'Enseignement, la Recherche et l'Innovation	750058448	15/07/2015	3	07/02/2018	Adhésion de nouveaux membres : <ul style="list-style-type: none"> - CMC de la Baie de Morlaix (Morlaix) - Centre médico-chirurgical privé de Saint-Germain (Saint-Germain-en-Laye)

ARS Ile de France

IDF-2018-05-23-003

DECISION N° DQSPP-QSPHARMBIO - 2018 / 039
d'autorisation de modification de locaux de la pharmacie à
usage intérieur des Hôpitaux universitaires La Pitié
Salpêtrière / Charles Foix situés 47-83, boulevard de
l'hôpital 75013 PARIS, consistant en l'installation du
préparatoire des préparations rendues nécessaires par les
recherches impliquant la personne humaine, dans de
nouveaux locaux

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DECISION N° DQSPP-QSPHARMBIO - 2018 / 039

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-14 ainsi que R.5126-1 à R.5126-20 et R.5126-42 ;
- VU l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU la décision du 5 novembre 2007, prise en application de l'article L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU la décision en date du 2 février 2018 ayant autorisé la mise en place d'une pharmacie à usage intérieur unique multisites déployée sur le site Pitié-Salpêtrière situé 47/83, boulevard de l'Hôpital à Paris (75013) et sur le site Charles Foix situé 7, avenue de la République à Ivry-Sur-Seine (94200) ;
- VU la demande déposée le 11 décembre 2017 et complétée le 3 janvier 2018 par Monsieur Serge MOREL, directeur de l'établissement, en vue de modifier les éléments figurant dans l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur au sein des Hôpitaux universitaires Pitié-Salpêtrière – Charles Foix, sis 47-83, Boulevard de l'Hôpital à Paris (75013) ;
- VU le rapport d'enquête, en date du 23 avril 2018 et sa conclusion définitive en date du 14 mai 2018, établis par le pharmacien inspecteur de santé publique ;
- VU l'avis favorable du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens en date du 16 avril 2018 avec les recommandations suivantes :
- « substituer dans l'appellation et les dossiers le terme de reconstitution par celui de préparation,
 - mettre en place un suivi des compétences des agents (cahier des compétences acquises/formations/habilitations),
 - le laboratoire 2 (RB-13) étant conforme pour la préparation des médicaments de thérapie innovante de niveau 1 (OGM de classe 1), il faut l'identifier en tant que tel » ;

CONSIDERANT que les modifications des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur sollicitées consistent en l'installation dans de nouveaux locaux du préparatoire destiné à la réalisation des préparations rendues nécessaires par les recherches impliquant la personne humaine ;

CONSIDERANT les réponses apportées et les engagements pris par l'établissement suite au rapport d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique notamment :


- la mise en conformité des locaux pharmaceutiques avec les dispositions des bonnes pratiques de pharmacie hospitalière en termes de sécurisation et de revêtements ;
- la mise en conformité des locaux pharmaceutiques avec les dispositions des bonnes pratiques pharmaceutiques, notamment des chapitres 6 (préparations de médicaments stériles) et 7 (préparations de médicament contenant des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement) ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Est autorisée la modification des éléments de l'autorisation initiale de la pharmacie à usage intérieur des Hôpitaux universitaires Pitié-Salpêtrière – Charles Foix, sis 47-83, Boulevard de l'Hôpital à Paris (75013), consistant en l'installation dans de nouveaux locaux du préparatoire destiné à la réalisation des préparations rendues nécessaires par les recherches impliquant la personne humaine.

ARTICLE 2 : Le secteur de recherche clinique de la pharmacie à usage intérieur est installé dans de nouveaux locaux d'une superficie totale de 430 m², situés au rez-de-chaussée du bâtiment des Cliniques médicales, au sein du site sis 47/83, boulevard de l'Hôpital à Paris (75013).

ARTICLE 3 : Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance, de dix demi-journées par semaine, est en conformité avec les dispositions de l'article R. 5126-42 du code de la santé publique.



ARTICLE 4 : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 5 : Les directeurs et les délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 23 MAI 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Christophe DEVYS

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2018-05-22-022

Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-02-13-008 du 13
février 2017 modifié portant renouvellement du Conseil
inter académique de l'Education Nationale



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PMM/SC/BRR

ARRETE

**modifiant l'arrêté n° IDF-2017-02-13-008 du 13 février 2017 modifié portant renouvellement
du Conseil interacadémique de l'éducation nationale d'Ile-de-France**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'éducation, partie législative, articles L234-1 et L234-8 ;
- VU** le code de l'éducation, partie réglementaire, notamment le livre II titre III, chapitre IV, articles R234-1 à R234-12, et R234-16 à R234-21 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-13-008 du 13 février 2017 modifié portant renouvellement du Conseil interacadémique de l'éducation nationale d'Île-de-France ;
- VU** le courrier de démission de la Présidente de l'association PEEP du Val-de-Marne en date du 3 avril 2018 ;
- VU** l'arrêté de nomination de l'Administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil signé le 14 février 2018 ;
- SUR** proposition du Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

A l'article 1^{er} de l'arrêté n° IDF-2017-02-13-008 du 13 février 2017 modifié susvisé, les dispositions du

« 3 - AU TITRE DES USAGERS

A) Parents d'élèves

FCPE

Titulaires

Monsieur Hervé Jean LE NIGER

Monsieur Bruno BRISEBARRE

Monsieur Patrice BEAUDOU

Madame Aissa BENZOUAOU

Madame Carla DUGAULT

Suppléants

Madame Isabelle ROCCA

Madame Béatrice ZAMI

Monsieur Frédéric ERARD

Madame Alixe RIVIERE

Monsieur Mickael TANE

UNAAPE

Titulaire
Monsieur Lucien-Michel DIMÉGLIO

Suppléant
Madame Lydie BENAY-LETOURNEAU

PEEP

Titulaire
Madame Myriam MENEZ

Suppléant
Monsieur Jean-Marc MAGNET »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« 3 - AU TITRE DES USAGERS

A) Parents d'élèves

FCPE

Titulaires
Monsieur Hervé Jean LE NIGER
Monsieur Bruno BRISEBARRE
Monsieur Patrice BEAUDOU
Madame Aissa BENZOUAOU
Madame Carla DUGAULT

Suppléants
Madame Isabelle ROCCA
Madame Béatrice ZAMI
Monsieur Frédéric ERARD
Madame Alixe RIVIERE
Monsieur Mickael TANE

UNAAPE

Titulaire
Monsieur Lucien-Michel DIMÉGLIO

Suppléant
Madame Lydie BENAY-LETOURNEAU

PEEP

Titulaire
N.

Suppléant
Monsieur Jean-Marc MAGNET »

ARTICLE 2 :

A l'article 1^{er} de l'arrêté n° IDF-2017-02-13-008 du 13 février 2017 modifié susvisé, les dispositions du

« 2 – AU TITRE DES PERSONNELS

C) Présidents d'université et directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires

Madame Elisabeth CREPON, Directrice de l'École Nationale Supérieure des Techniques Avancées ParisTech

N.

N.

N.

Suppléants

N.

N.

N.

N. »

Sont remplacées par les dispositions suivantes :

« 2 – AU TITRE DES PERSONNELS

C) Présidents d'université et directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires

Madame Elisabeth CREPON, Directrice de l'École Nationale Supérieure des Techniques Avancées ParisTech

Madame Françoise MOULIN CIVIL, Administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil

N.

N.

Suppléants

N.

N.

N.

N. »

ARTICLE 3 :

Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le Recteur de la région académique Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités, le Recteur de l'académie de Créteil, Chancelier des universités et le Recteur de l'académie de Versailles, Chancelier des universités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **22 MAI 2018**

Pour le Préfet de Région, et par délégation
Le préfet, secrétaire général
pour les affaires régionales d'Île-de-France

Yannick IMBERT